

## Comité technique spécial du SCL

5 mars 2015

La CFDT était représentée par **Alexandre CIZERON** (Laboratoire d'Oullins), **Sandrine MARION** (Paris), **Rachid AABOUNI** (Paris) et **Patrice JANVION** (Massy).

Ce Comité Technique Spécial des laboratoires du SCL était présidé par Gérard PERUILHE (Chef de service du SCL), accompagné de Mme Catherine THIL (Adjointe du chef de service) et de Mme Nadine DE BELLIS (responsable du pôle RH du SCL).

### Sommaire

1. Déclaration liminaire	1
2. Règlement intérieur	2
3. Procès-verbal du CTS du 18 juin 2014	2
4. Suites données aux délibérations du CTS du 9 juin 2015	2
5. OGEF : effectifs prévisionnels au 1 <sup>er</sup> juillet 2015	2
6. COP et politique qualité	3
7. Domaines d'activité des laboratoires	4
8. Cartographie des risques	4
9. Points d'information	4
10. Questions diverses	6

La DGDDI était représenté par Mme BLANC du bureau A3. En revanche, la DGCCRF a encore brillé par son absence.

Pour mémoire, la DGCCRF est absente des CTS du SCL depuis fin 2012. La CFDT a déploré en séance le peu d'intérêt porté au SCL par l'une de ses deux administrations de tutelle.

### 1. Déclaration liminaire de la CFDT

En ouverture du CTS, la CFDT a fait la déclaration liminaire suivante :

*Monsieur le Président,*

*En cette nouvelle mandature, la CFDT émet le souhait que le dialogue reparte sur de nouvelles bases.*

*En effet, nous dénonçons :*

- *que, sous couvert d'assurance qualité, toute consultation des représentants du personnel sur les conditions de travail des agents et l'organisation des laboratoires est évacuée. Par exemple, la fiche « Domaines d'activité des établissements du SCL » a été publiée sur Intralab sans que les représentants du personnel n'en aient discuté, ni même été informés auparavant.*
- *Que les élus d'une même CAP ne disposent pas tous de la même information que l'administration.*

*Ces deux points doivent être impérativement corrigés.*

*De plus, nous souhaitons :*

- *que les CTS se réunissent plus souvent : pour rappel, les derniers se sont tenus les 3 septembre 2013, 18 juin 2014 et aujourd'hui 5 mars 2015, soit environ tous les neuf à dix mois, alors que le règlement intérieur prévoyait au minimum deux CT par an !*
- *que l'ordre du jour des CT soit réaliste et permette un véritable débat structuré et efficient, et que ces points soient réellement soumis au débat. En particulier, pour le point OGEF, la CFDT rappelle cette fois-ci comme chaque année qu'il doit être soumis au vote.*

*Comme toujours, la CFDT continue au travers de ses valeurs, de s'inscrire dans le débat afin d'améliorer les situations individuelles et collective des agents.*

*Nous attendons de vous, Monsieur le Président, que l'administration du SCL s'engage elle-même dans cette démarche, qui ne peut être que bénéfique à tous.*

En réponse, le chef du SCL annonce qu'il y aura cette année trois réunions du CTS et que toutes les modifications du domaine d'activité du SCL (LI-DI-11) lui seront soumises au préalable. Concernant les CAP, il dit s'attacher aux textes mais si cette pratique est en vigueur dans nos instances de tutelle, il s'alignera alors sur celle-ci.

## **2. Règlement intérieur**

Le règlement intérieur doit être soumis au vote du CTS après chaque élection professionnelle. Au demeurant, le projet a été adopté à l'unanimité.

## **3. Procès-verbal du CTS du 18 juin 2014.**

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

## **4. Suites données aux délibérations du CTS du 9 juin 2015**

Le Chef du SCL annonce un groupe de travail sur la formation continue, dans la perspective d'une validation en CTS de nouvelles dispositions à l'automne, et une entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions en 2016.

## **5. OGEF : effectifs prévisionnels aux 1<sup>er</sup> juillet 2015**

Le PEA (Plafond d'Emploi Autorisé) 2015, stable par rapport à 2014, est de 401 ETP. C'est la première fois que le PEA ne diminue pas, mais le chef du SCL annonce dans la foulée que pour la première fois également un schéma d'emploi est appliqué au SCL.

Le schéma d'emploi correspond au nombre d'agents en ETP entrant au SCL minoré du nombre d'agents partant du SCL soit – **10** pour 2015. Comme 25 départs sont prévus en 2015, le recrutement ne sera donc que de 15 agents seulement : 9 TCN physique-chimie (dont 1 emploi réservé) et 6 ATPL2 (dont 1 emploi réservé).

La CFDT fait remarquer que la majorité des sortants en 2015 sont des ingénieurs. Le chef du SCL indique qu'un recrutement en catégorie A est prévu en 2016 : 10 ingénieurs et 5 DLCN sur concours. La CFDT déplore une nouvelle fois des chiffres faméliques pour la catégorie C et interpelle le chef du SCL sur l'avenir de cette catégorie au sein du SCL.

Pour la CFDT, le schéma d'emplois fige durablement le déficit à un minimum de -14,3 en ETP au sein du SCL. Mais cela n'affectera en rien la réorganisation et la spécialisation des laboratoires, qui se poursuivent : le chef du SCL annonce une baisse de l'activité du laboratoire de Rennes car l'administration va changer sa manière de travailler. Il ajoute qu'il souhaite de toute façon que ce laboratoire repense ses activités et sa manière de travailler... les agents du SCL35 apprécieront ! Pour enfoncer le clou, il annonce que les éventuels départs dans ce laboratoire ne seront pas remplacés.

**La CFDT qui chaque année dénonce la faiblesse des effectifs du SCL demande, et obtient, un vote sur l'OGEF.**

Mais le chef du SCL suspend alors la séance. À son retour, indique que les seuls points soumis au vote seront les suivants :

- Maintien du PEA du SCL à 401 ETP
- Mise en place du schéma d'emploi : - 15 ETP
- Recrutement de 9 TCN et de 6 ATPL2
- Concours prévisionnel de DLCN en 2016
- Recrutement (déjà acté) d'un agent de maintenance au SCL69 et d'un RQN

Devant cette manœuvre de l'administration pour éviter sur l'OGEF le vote négatif des OS, celles-ci demandent elles aussi une suspension de séance.

**À leur retour, les OS s'abstiennent sur la démarche proposée par l'administration. Elles expriment le vœu que les effectifs cibles arrêtent de diminuer chaque année et que le plafond d'emploi soit saturé.**

La CFDT ne peut que déplorer ce saucissonnage de l'OGEF qui n'a pour seul objectif que d'éviter à l'administration un rejet unanime de l'OGEF.

**Cette manœuvre de la part du chef du SCL est en totale adéquation avec son argumentation de début de séance ! En effet, en réponse à notre déclaration liminaire, le Chef du SCL déclarait qu'il fallait repartir sur de nouvelles bases et développer le dialogue social. Or, l'occasion était là mais les actes n'ont pas suivi : les élus CFDT s'insurgent de voir ainsi le dialogue social bafoué par l'administration.**

Enfin, le Chef du SCL indique qu'il ne souhaite pas organiser un concours pour le recrutement d'un ingénieur en microbiologie mais privilégiera un détachement. Encore une fois la CFDT conteste cette proposition et préfère, par défaut, un recrutement par liste d'aptitude. Le chef du SCL annonce qu'il va réfléchir à cette demande de la CFDT.

## **6. Présentation du plan d'action du Cadre d'Orientation Pluriannuel (COP) et déclaration politique qualité**

En préambule, la CFDT dénonce que les OS n'aient jamais été consulté ni même jamais reçu la moindre information sur le COP alors que celui-ci a été signé en grande pompe fin 2014. Décidément le dialogue social n'est malheureusement pas une des priorités du chef du SCL qui ne juge pas bon de consulter voire d'informer les OS sur un document aussi important que le COP.

Le plan d'action présenté est le cadre fixé par les deux DG de nos administrations de tutelle. Celui-ci est souple et évoluera dans le temps. Il associe pour chaque action un responsable de l'UD et un agent des laboratoires.

Concernant le §3.8.1c « **En fonction de l'étude, poursuivre le travail de rationalisation/concentration de l'activité sur un nombre de sites plus réduit après validation des deux DG** », le Chef de l'UD explique que la spécialisation au sein du SCL devra se poursuivre, mais que toutes les décisions seront validées au préalable par les deux DG. Il illustre par l'exemple de la métrologie au SCL13, qu'il souhaite arrêter, mais il pense que la DGCCRF s'y opposera.

Enfin, le Chef du SCL annonce qu'il souhaite un groupe de travail sur la qualité, l'organisation et la spécialisation.

## 7. Domaines d'activités des laboratoires

La création d'une liste des domaines d'activités des laboratoires (LI-DI-11) découle de l'offre de service, mais ne la remplace pas. Le Chef du SCL assure que toute modification de ladite liste devra être validée en CTS.

## 8. Cartographie des risques

Le recensement des risques professionnels en vue de leur traitement est un élément essentiel dans la politique active de santé, de sécurité et de conditions de travail mise en œuvre au sein des ministères économiques et financiers.

Or, lors du prochain CHSCTS le Chef de l'UD souhaite faire valider une nouvelle méthode de travail, présentée dans un document largement débattu en CHSCTS, ainsi que les fiches d'exposition de risque découlant de cette méthode. La CFDT s'interroge de la pertinence d'imposer aux laboratoires une nouvelle grille de cotation du risque, différente de la grille officielle proposée par le ministère.

En effet, pour mener à bien la campagne ministérielle de réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et du Programme Annuel de Prévention (PAP) pour l'année 2014/2015, chaque laboratoire doit se réunir en groupe de travail sur le sujet afin d'évaluer les risques professionnels. Il doit harmoniser la perception du niveau de gravité pour chacun des critères de cotation.

La CFDT demande si les mesures de prévention seront bien en adéquation avec le recueil des risques réels constatés. Madame DE BELLIS (responsable du pôle RH du SCL), précise que cette nouvelle grille d'évaluation des risques a été faite sur mesure pour les laboratoires du SCL.

La CFDT souligne que l'on ne cote pas de la même manière en utilisant le tableau officiel (développé par le bureau Santé et Sécurité au travail du Secrétariat général) et le tableau créé par l'UD. La CFDT n'acceptera pas que l'on néglige la santé et la sécurité des agents, et s'en remet à la sagesse du CHSCT.

## 9. Points d'information

- **Enregistrement des appuis et coopération**

Ce dispositif, en place depuis juillet 2014, permet la valorisation de deux des quatre missions du SCL. Deux instructions (IN-DI-09 et IN-DI-10) décrivent l'enregistrement des actions d'appui et de coopération. Or, après un semestre de fonctionnement, le bilan n'est pas à la hauteur des attentes du chef du SCL : le pourcentage de temps agent consacré à l'appui et coopération avait été estimé à 15-20 % alors que le pourcentage effectif ne dépasse pas les 3 % du temps agent !!

Pour le Chef du SCL, la seule explication est que les résultats ont été sous-mesurés.

## • Les nouveaux rapports

Une nouvelle procédure pour l'émission des rapports d'essais et des rapports d'étude technique est en cours d'élaboration. Ce projet a été motivé par la loi HAMON qui prévoit que les essais faisant l'objet d'une non-conformité donneront lieu à une sanction administrative d'un montant au moins égal au coût des essais.

Concernant la diffusion du rapport et sa composition l'approche est différente. Un nouveau document a été créé, non sans difficultés, en collaboration avec les deux DG. D'autres modifications, prévues de longue date, ont été introduites. Le format des rapports sera unifié. La conclusion retenue par le laboratoire apparaîtra sur le bordereau d'envoi et ce nouveau rapport modifiera la façon de travailler, selon le chef du SCL.

Le Chef du SCL annonce également la mise en chantier de la saisie informatique des demandes d'analyse de la DGDDI via l'application BANACO (BAs e NAtionale des COnt rôles).

## • Restructuration des laboratoires de Paris et Massy

Le Chef du SCL annonce que les travaux du laboratoire de Massy destinés à permettre l'accueil des agents du laboratoire de Paris sont suspendus. À ce jour, il n'a aucune confirmation officielle d'une décision définitive.

L'Avant-Projet Définitif n'a pas été validé. Or l'opération, d'un montant de 7 millions d'euros, devait être financée par la vente de l'îlot Pérée, qui n'a pas été vendu. Le Chef de l'UD précise que l'arrêté de restructuration reste valide, seule l'Indemnité de Départ Volontaire n'étant plus d'actualité. Mais la fermeture du laboratoire de Paris reste un objectif !

La CFDT dénonce cette situation pour les agents des deux sites et interpelle vigoureusement la DGDDI sur ce point. Bien que l'îlot Pérée soit un bâtiment de la Douane, sa représentante n'apporte aucun éclaircissement aux interrogations de la CFDT, se proposant uniquement de porter celles-ci à la connaissance de son administration.

Le Chef de l'UD s'est borné à répondre qu'il ne savait pas aux différentes questions posées par la CFDT :

1. Possibilité du transfert du laboratoire de Paris sans effectuer des travaux au laboratoire de Massy ?
2. Arrêt de la restructuration ?
3. Faut-il refaire un nouveau protocole ?

La CFDT redit son indignation devant une telle situation. D'autant plus qu'en 2014, le Chef du SCL a nommé un nouveau responsable d'établissement qui s'est empressé de tout révolutionner avec zèle sous prétexte de ce rapprochement. À vouloir aller trop vite, l'administration a mis les agents des sites de Paris et de Massy dans une attente interminable !

La CFDT restera extrêmement vigilante sur ce dossier.

## • Le bilan synthétique des activités

Le bilan synthétique de l'administration, document interne à l'administration, permet de constater que l'activité est stable en nombre d'échantillons et en légère hausse en nombre d'essais.

Le Chef de l'UD rappelle que ces indicateurs sont importants pour le service mais surtout pour les deux DG. Selon lui, lorsque la cible fixée n'est pas atteinte par un laboratoire, cela traduit forcément un problème d'organisation du service.

La CFDT ne partage pas cette analyse réductrice car le Chef du SCL crée des vacances d'emploi dans tous les laboratoires du SCL. La CFDT réaffirme son hostilité à la dictature des indicateurs.

- **Agenda social**

Un état des lieux sur l'évolution du statut des personnels scientifiques du SCL est présenté aux OS. Interrogées par l'administration, les OS se prononcent à l'unanimité contre une évolution vers le statut du A type pour le SCL.

Le chef du SCL fera des propositions lors du GT « Statut A » qui prendront en compte la position des OS. Il précise que la marge de manœuvre dont il dispose sur ce dossier est limitée.

**6 mai : GT statut A**

**9 Juin : CTS**

**Mi-juin : GT Formation Continue**

**2 Octobre : CTS**

## 10. Questions diverses

- **Centre de Service de Ressources Humaines (CSRH)**

La DGCCRF a créé son propre CSRH. La partie paye du SCL remonte dans ce service ainsi qu'un certain nombre d'actions administratives. Toutefois, quelques questions restent en discussion : stockage des dossiers des agents, gestion des congés maladie, etc...

Le Chef du SCL ne peut pas s'opposer à la mutualisation, mais souhaite le maintien de la RH du SCL au sein de l'UD comme c'est le cas actuellement.

- **Temps de travail**

Le logiciel de suivi du temps de travail MARHS, a été remplacé par SIRHIUS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (voir Actu 2014 n°24 SCL). Sa mise en place implique celle de SIRHIUS GTA et la fin d'AGICA, ce qui touchera de facto l'organisation du temps de travail des laboratoires.

L'administration prévoit le déploiement de SIRHIUS GTA fin 2015 pour une mise en service début 2016. Le Chef du SCL précise qu'il ne sera pas possible d'intégrer dans SIRHIUS GTA les 400 profils horaires existant aujourd'hui au SCL. Ce sujet étant sensible voire explosif, l'administration prévoit un groupe de travail sur ce sujet au dernier trimestre 2015.

- **Gestion des droits syndicaux**

Le chef du SCL souhaite clarifier ce sujet auprès des responsables d'établissement et de l'ensemble des organisations syndicales du SCL. Faute de temps, ce point sera débattu lors du prochain CTS en raison de l'heure tardive.

\*\*\*

**Les élus CFDT sont à votre disposition pour toutes les précisions que vous souhaiteriez.**

Alexandre CIZERON (Lyon)

04 72 39 51 60

Rachid AABOUNI (IDF – Paris)

01 44 54 21 21

Sandrine MARION (IDF – Paris)

01 44 54 21 21

Patrice JANVION (IDF – Massy)

01 69 53 87 60